

PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 28 août 2019 à compter de 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde.

Sont présent(e)s :

M. André Chenail, maire;
M. François Barbeau, conseiller district n° 1;
Mme Geneviève Bourdon, conseillère district n° 2;
Mme Véronique Thibault, conseillère district n° 3;
M. Marcel Tremblay, conseiller district n° 4;
Mme Sophie Provost, conseiller district n° 5;
M. Robert Arcoite conseiller district n° 6;

Est également présente :

Nathalie L'écuyer, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière.

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. André Chenail, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

19-08-241 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture de l'ordre du jour
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Avis juridique – Carrières et sablières
- 5- Nomination des membres du conseil – Comité 2019-2020
- 6- Abrogation résolution no. 19-07-200 – Adoption de l'organigramme municipal dans le cadre du dépôt de l'étude
- 7- Organigramme – Municipalité Sainte-Clotilde
- 8- Documents administratif et équipement informatique – Employé no. 13-0019
- 9- Établissement des règles concernant le télétravail
- 10- Installation horodateur – Bureau municipal
- 11- Fonds de développement du territoire – Dépôt de projet
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance

Il est proposé par Madame Véronique Thibault, conseillère et appuyé par Monsieur Marcel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 11.1 -Appropriation du fond de roulement pour le projet de la patinoire;
- 11.2 -Mandat à la firme Laboratoire ABS pour le projet Boisé des Pins;
- 11.3 -Discussion sur la TECQ 2019-2023.

Et en y rectifiant le points 8 par : Documents administratif et équipement informatique.

ADOPTÉE

19-08-242 3- AVIS JURIDIQUE – DOSSIER CARRIÈRES ET SABLIERES

- Considérant que le Conseil désire avoir des précisions concernant le dossier des carrières et des sablières;
- Considérant que la Municipalité a déjà eu deux opinions juridiques en date du 26 juillet 2018 et en date du 28 février 2019;
- Considérant que Monsieur Robert Arcoite, conseiller, a demandé un troisième avis juridique en date du 26 août 2019;

PROCÈS-VERBAL

Considérant que la firme Sylvestre & Associés S.E.N.C.R.L. nous a envoyé l'avis en date du 27 août 2019;

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Barbeau, conseiller, appuyé par Monsieur Robert Arcoite, conseiller, et résolu à l'unanimité de payer les frais associés à cet avis de la firme Sylvestre & Associés à même le budget de fonctionnement au poste 02-130-00-412.

ADOPTÉE

19-08-243 4 - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉS POUR L'ANNÉE 2019 - 2020

Considérant que le conseil doit nommer par résolution 2 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Clotilde ;

Considérant que le mandat est d'une durée d'un an ;

Considérant que la mission des conseillers est :

- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- de faire de recherche au besoin ;
- de faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- d'apporter des recommandations au conseil ;

Considérant que le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision ni de dicter ou de gérer un employé municipal ;

Considérant que les comités sont répartis tel que démontré ci-dessous ;

- Administration;
- Sécurité publique;
- Voirie;
- Hygiène du milieu;
- Urbanisme;
- Loisirs et cultures;
- Infrastructures;

Considérant que le maire est d'office sur tous les comités ;

Considérant que le conseiller dont son district est visé par la réunion est d'office sur le comité ;

Considérant que la Direction générale doit être présent et disponible pour chaque comité;

Considérant que la personne responsable du suivi budgétaire, sera invitée à participer à toutes réunions nécessitant des réponses aux niveaux budgétaires ;

En conséquence, il est proposé par Madame Geneviève Bourdon, conseillère, appuyé par Monsieur Marcel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer les conseillers(ères) aux comités tels que suit :

| COMITÉ | MEMBRE DU CONSEIL | MEMBRE DU CONSEIL |
|-------------------|-------------------|--------------------|
| Administration | Geneviève Bourdon | Sophie Provost |
| Sécurité publique | Marcel Tremblay | Véronique Thibault |
| Voirie | Sophie Provost | Marcel |

PROCÈS-VERBAL

| | | |
|---------------------|--------------------|-------------------|
| | | Tremblay |
| Hygiène du milieu | Sophie Provost | François Barbeau |
| Urbanisme | Geneviève Bourdon | François Barbeau |
| Loisirs et cultures | Véronique Thibault | Geneviève Bourdon |
| Infrastructures | Sophie Provost | François Barbeau |

ADOPTÉE

19-08-244 5-ABROGATION RÉSOLUTION NO. 19-07-200 : ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL DANS LE CADRE DU DÉPÔT DE L'ÉTUDE PORTANT SUR LE DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Considérant que le Conseil désire refaire l'organigramme municipal ;

Considérant que l'organigramme adopté par la résolution no. 19-07-200 sera modifié afin d'apporter des précisions au niveau hiérarchique ;

En conséquence, il est proposé par Madame Geneviève Bourdon, conseillère, appuyé par Madame Sophie Provost, conseillère, et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution no.19-07-200 concernant l'adoption de l'organigramme municipal.

ADOPTÉE

19-08-245 6-ORGANIGRAMME – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLOTILDE

Considérant que le Conseil désire rétablir les liens hiérarchiques au niveau du conseil, des cadres et des employés municipaux ;

Considérant la volonté du Conseil de prendre les moyens nécessaires afin d'augmenter l'efficacité de la gestion administrative municipale;

Considérant qu' il y a lieu de modifier l'organigramme actuel afin d'optimiser la gestion de la Municipalité ;

Considérant le nouvel organigramme proposé par Conseil;

Considérant que le Conseil désire faire une modification sur l'organigramme proposé concernant le poste de la secrétaire administrative;

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Barbeau, conseiller, appuyé par Madame Véronique Thibault, conseillère, et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- D'adopter le nouvel organigramme avec les corrections demandées ;
- D'accepter de joindre le nouvel organigramme à la présente résolution;
- De joindre le nouvel organigramme au manuel de l'employé afin de remplacer l'ancien ;
- De mandater deux membres du comité de l'administration afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour informer les employés municipaux, dans les meilleurs délais, de ce nouvel organigramme.

ADOPTÉE

19-08-246 7 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

PROCÈS-VERBAL

Considérant qu' il a été porté à la connaissance du Conseil que des employés ont des documents et des équipements informatiques appartenant à la Municipalité à leur domicile ;

Considérant que le Conseil désire rectifier cette situation dans les meilleurs délais ;

Considérant que tous les documents et les équipements appartenant à la municipalité doivent être dans les locaux de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Arcoite, conseiller, appuyé par monsieur François Barbeau, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers, que madame Geneviève Bourdon avisera tous les employés cadres et syndiqués, à partir du 6 septembre prochain, de rapporter tous documents et ou équipement appartenant à la Municipalité

ADOPTÉE

19-08-247 8 - ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES CONCERNANT LE TÉLÉTRAVAIL

Considérant que le Conseil désire établir des règles concernant le télétravail (travail à domicile) pour tous les cadres ou employés municipaux ;

Considérant qu' en date de ce jour, soit le 28 août 2019, le télétravail sera possible seulement sur autorisation du Conseil municipal, et ce, par résolution ou par acceptation écrite et signée de la majorité du Conseil ;

Considérant que par mesure d'urgence, une demande peut être fait par courriel et ou par téléphone à tous les élus et recevoir une confirmation de la majorité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marcel Tremblay conseiller, appuyé par madame Sophie Provost, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'adopter les règles concernant le télétravail et d'en informer les employés municipaux.

ADOPTÉE

19-08-248 9 - INSTALLATION – HORODATEUR AU BUREAU MUNICIPAL

Considérant que le Conseil désire faciliter la compilation des heures travaillées pour tous les cadres et employés municipaux travaillant à l'Hôtel de Ville ;

Considérant que la Municipalité possède un horodateur ;

Considérant qu' il a été proposé que tous les cadres et employés municipaux utilisent l'horodateur à partir d'aujourd'hui le 28 août 2019 ;

En conséquence, il est résolu majoritairement par les conseillers que l'utilisation de l'horodateur ne sera pas nécessaire étant donné que des feuilles de temps sont déjà remplies par tous les cadres et les employés syndiqués.

| Vote : | Pour | Contre |
|---|------|--------|
| M. François Barbeau | X | |
| Mme Geneviève Bourdon | | X |
| Mme Véronique Thibault | | X |
| M. Marcel Tremblay | | X |
| Mme Sophie Provost | | X |
| M. Robert Arcoite | X | |
| M. André Chanail, maire, n'a pas utilisé son vote | | |

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

19-08-249 10 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (RURALITÉ) – DÉPÔT DE PROJET

- Considérant que La municipalité de Sainte-Clotilde a déjà présenter une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du Fonds de développement du territoire sous la résolution 19-06-178 en date du 3 juin 2019;
- Considérant que le fond de développement des territoires totalise un montant de 54 262\$ et que la demande à la MRC Jardins-de-Napierville comporte une réfection complète du parc au centre communautaire, incluant une surface multisports;
- Considérant que la demande sera présentée à la séance de septembre 2019 de la MRC Jardins-de Napierville étant donné que la demande a été transmise à la MRC le 28 juin 2019 et que le délai prescrit étant dépassé pour la séance de juillet et qu'il n'y a pas de séance en aout 2019, tel que confirmé par madame Kassandra Rochefort à la MRC.;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Provost, conseillère et appuyé par monsieur Marcel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que la municipalité poursuit les démarches déjà entrepris par la direction générale.

ADOPTÉE

19-08-250 11 – Mandat à la firme LLG CPA Inc. pour une technicienne en comptabilité

- Considérant que le département de la comptabilité a pris du retard, dû au congé de maladie de plus de cinq mois de l'employé 13-00018;
- Considérant que la municipalité n'a pas engagé un nouvel employé afin de combler le poste vacant;
- Considérant qu' une demande a été fait à la firme LLG CPA Inc. pour obtenir une aide technique;
- Considérant que la firme nous a transmis une offre de service pour une technicienne, au taux horaire de 75\$ valide pour deux jours semaine pour un maximum de trois mois.

En conséquence, il est résolu la majorité des conseillers de ne pas mandater la firme LLG CPA Inc. pour une aide comptable étant donné le conflit d'intérêt possible car la firme est le vérificateur externe de la municipalité et de faire des recherches afin de trouver une autre firme pour l'exécution des travaux.

| Vote : | Pour | Contre |
|---|------|--------|
| M. François Barbeau | X | |
| Mme Geneviève Bourdon | | X |
| Mme Véronique Thibault | | X |
| M. Marcel Tremblay | | X |
| Mme Sophie Provost | | X |
| M. Robert Arcoite | X | |
| M. André Chenail, maire, n'a pas utilisé son vote | | |

ADOPTÉE

19-08-251 11.1 – Appropriation du fond de roulement pour le projet de la patinoire

PROCÈS-VERBAL

- Considérant que le Conseil désire aller de l'avant avec le projet d'infrastructure d'une nouvelle patinoire au centre communautaire;
- Considérant qu' au budget 2019, aucune somme n'a été budgété pour ce projet;
- Considérant qu' une demande dans le cadre du Fond de la ruralité de la MRC des Jardins-de-Napierville a été présenté sous la résolution 19-06-178 afin de pouvoir utiliser la somme de 54 262 \$ pour le dit projet;
- Considérant que le coût pour une nouvelle patinoire sera plus élevé que la somme du Fond de la ruralité;
- Considérant qu' il y a une possibilité de s'approprier des sommes manquantes à la réalisation de la patinoire par le fond de roulement;

En conséquence, il est proposé par madame Geneviève Bourdon, conseillère, et secondé par monsieur François Barbeau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver la somme de 140 000 \$ provenant du fond de roulement et que les modalités de remboursement des sommes réservées au fond de roulement seront établies lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉE

19-08-252 11.2 – Mandat à la firme Laboratoire ABS Inc.

- Considérant que à la réunion de chantier avec CRC Développements Inc. et la Municipalité qui a eu lieu le mercredi 25 août dernier;
- Considérant que des discussions entre les deux parties ont eu lieu concernant le choix de la firme de laboratoire;
- Considérant que les deux parties ont fait le choix d'aller vers la firme Laboratoire ABS Inc. lieu de la firme Laboratoire GS Inc. tel que stipulé dans la résolution 19-07-202;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Arcoite, conseiller et secondé par monsieur François Barbeau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Laboratoire ABS tel que discuté à la réunion de chantier (frais payés par CRC Développements Inc.) et d'inclure cette résolution à l'entente numéro CR201905131.

ADOPTÉE

11.3 – TECQ 2019-2023

Discussion concernant la TECQ 2019-2019

Monsieur André Chenail, maire fait état de ses démarches auprès du ministère provincial concernant la TECQ 2019-2023;

Monsieur André Chenail mentionne qu'il y a lieu de tenir une réunion afin que les élus puissent déterminer les projets à présenter dans le programme de subvention de la TECQ 2019-2023;

Madame Nathalie L'écuyer, DGA, mentionne aux élus de se référer au programme triennal d'immobilisation qui a été approuvé lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2018 afin de pouvoir établir les priorités;

Madame Geneviève Bourdon, conseillère et monsieur Marcel Tremblay, conseiller propose qu'il y ait lieu d'avoir une rencontre d'ici la fin du mois de septembre pour fin de discussion concernant la TECQ 2019-2023.

PROCÈS-VERBAL

12- Période de questions

Aucune question

19-08-253

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 15 sur une proposition de monsieur Marcel Tremblay, conseiller, appuyé par monsieur François Barbeau, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

André Chenail, Maire
Maire
Secr.très.

Nathalie Lécuyer
Directrice générale adj. et

Je, André Chenail, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 28 août 2019.
